

REGLEMENTS COTE A COTE

1. LA LARGEUR MAXIMALE DU VEHICULE DOIT ETRE DE 70 POUCES (177.8 CM)
2. LA LONGEUR MAXIMALE NE DOIT PAS EXCEDER 120 POUCES (304.8CM)
3. TOUT CHASSIS COTE A COTE PEUT UTILISER. AUCUN MATERIEL EXOTIQUE, QUE DE L'ACIER ET DE L'ALUMINIUM.
4. LE MOTEUR DOIT PROVENIR D'UN CÔTÉ A COTE D'ORIGINE.ASPIRATION NATUREL SEULEMENT. LES MODIFICATIONS PERMISES AUX MOTEUR SONT LES SUIVANTES : CYLINDRE, PISTON, TETE, PIN DE PISTON, SEGEMENTS, VALVES, CAMSHAFT, CONNECTING ROD, GASKETS, MANIFOLD INTAKE ET EXHAUST.
5. LA STROKE DU MOTEUR DOIT DEMEURER STOCK POUR LE MODELE MOTEUR.
6. L'IGNITION PEU ETRE MODIFIER OU REMPLACER.
7. L'ECHAPPEMENT PEU ETRE REMPLACER.
8. LA SUSPENSION : LA DISTANCE ENTRE LE CENTRE DU CHASSIS ET LE CENTRE DU CHASSIS DOIT ETRE IDENTIQUE DE GAUCHE A DROITE.
9. TOUTE ESSENCE SONT PERMIS.
10. LES PNEUS AVANT DOIVENT ETRE IDENTIQUE DES DEUX COTÉS
11. LES PNEUS ARRIERE DOIVENT ETRE IDENTIQUE DES DEUX COTÉS
12. TOUT PNEUS COMMERCIALEMENT DISPONIBLE POUR LES COTE A COTE SONT PERMIS.
13. LES PNEUS PROVENANT DE L'AUTOMOBILE SONT INTERDIT.
14. LE NOMBRE DE CRAMPON AU PIED LINEAIRE NE DOIT PAS DEPASSER 25 CRAMPONS.

VERSION 2017-2018